

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 mars 2018

---

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° DN364

présenté par

M. Lachaud, Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

---

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Supprimer l'alinéa 41.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Généreuse dans son principe, l'idée de coopération européenne dans le domaine de la défense se heurte à une limite indépassable. En effet, les traités européens placent l'Union dans la dépendance des États-Unis d'Amérique en rendant l'adhésion à l'OTAN quasiment obligatoire.

Ce privilège donné à cette Alliance exclut toute possibilité de voir l'Union européenne émerger comme un pôle diplomatique et militaire alternatif à la puissance étasunienne. Cet amendement vise à prendre acte de cette situation d'impasse dans laquelle placerait la France toute velléité d'insérer les coopérations européennes de défense dans un cadre intégré et contraignant.